

Applicable au  
1<sup>er</sup> nov 2018

# TLA Evolution Règlementaire

sesam-vitale

Publiée le  
18 octobre 2018

## Application de Fiche Règlementaire À l'attention des médecins

FR  
164

### Que prévoit cette fiche ?

#### Ouverture du code prestation MTS aux généralistes

##### Contexte de l'évolution :

L'arrêté du 27 novembre 2017 définit de nouvelles spécialités médicales :

- 81 - Maladies infectieuses et tropicales
- 82 - Médecine légale et expertises médicales
- 83 - Médecine d'urgence
- 84 - Médecine vasculaire
- 85 - Allergologie

De manière transitoire (ces spécialistes étant actuellement identifiés en CPS sous la spécialité 01), il convient donc de permettre aux médecins concernés de pouvoir facturer certains actes liés à leur spécialité.

Pour rappel, les actes concernés sont :

- MTS** : Majoration Transitoire Spécifique

Ainsi que les actes suivants, non supportés par le TLA :

- MCS** : Majoration de Coordination Spécialiste
- MPC** : Majoration Provisoire de Cliniciens



VEHIS 3S

VITAL'ACT 3S

Retrouvez les vidéos  
d'accompagnement sur  
notre site internet !

[www.healthcare-eid.ingenico.com](http://www.healthcare-eid.ingenico.com)

Sélectionnez la rubrique **Support**

Pour les professionnels de santé

Puis cliquez sur **Voir le tutorial** →

Cette évolution règlementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA.

#### Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis](#) →

ingenico  
Healthcare  
e-ID